



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive d'Île-de-France
1 rue du Docteur Le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Contact : Laurent THELLIEZ
Tél. : 01 41 87 20 30
laurent.thelliez@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription au recyclage BNSSA Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

1 – Justificatifs à déposer sur votre inscription en ligne

- Pour les candidats de nationalité française, copie de la **carte nationale d'identité** ou du **passport** en cours de validité ; pour les candidats de nationalité étrangère, copie du **passport accompagnée de la carte de séjour** (ou son récépissé) valide
- Certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du sport concerné, daté de moins de trois mois (Utiliser le modèle joint uniquement)
- 1 photo d'identité
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la copie de la carte Vitale ne suffit pas)
- La copie du diplôme initial du BNSSA

2 – Justificatif nécessaire à la constitution du dossier administratif

- La fiche « engagement du candidat » visée

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt de dossier est exigé
pour tout(e) candidat(e) au
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Je soussigné(e) _____, docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour M./Mme _____, et avoir
constaté que l'intéressé(e) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage
ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale
à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle
conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que
celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé
(supérieur à 1/10) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités de chaque œil corrigé, avec un
œil au moins à 8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

À _____, le ____/____/____

Signature et cachet du médecin



Engagement financier du candidat Note d'information aux candidats

A retourner avec le dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit à la formation professionnelle préparant au **recyclage du BNSSA** qui se déroulera du **14/09/2020 au 19/09/2020** et dont le montant s'élève au maximum à **56 €*.**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière des frais de formation et/ou du maintien d'une rémunération en fonction de votre statut professionnel.

Concernant les stagiaires sans emploi :

Afin d'aboutir dans votre démarche, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez (Pôle emploi, si vous avez plus de 26 ans, ou Mission locale si vous avez moins de 26 ans) et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et étudier vos droits (indemnités journalières). Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription à la formation ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné (NOM et prénom)
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation non financés.

Fait à

Le

Signature



MINISTÈRE DES SPORTS

Organisme de Formation Professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de la Région Ile de France sous le numéro : **1192 P000 992**
Etablissement autorisé par l'INSEE sous le numéro de Siret **199 216 193 000 11**

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Formation continue du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Cette formation n'est pas enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
code NSF 344 : sécurité des biens et des personnes, police, surveillance - code CERTIF INFO : 23714

Dates de la formation :

Positionnement : Le candidat sera convoqué pour faire un positionnement le 14 septembre afin de déterminer le contenu de sa formation, en fonction de son niveau de pratique et de connaissance
Formation : 1 journée comprise entre le 14 et le 19 septembre 2020 (sous réserve de modification)*

Tarif de la formation :

Préparation BNSSA : **8 € x 7 h = 56 €***
Notre organisme n'est pas assujéti à la TVA

Lieu de formation : Centre aquatique des Portes de l'Essonne
9 rue Paul Demange
91200 Athis-Mons

Objectif de la formation :

Permettre le maintien de la compétence de secouriste et des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.

Compétences visées :

- situer son rôle et sa mission ;
- mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

La responsable du Département
de la Formation Professionnelle
Sophie BORDAS

* **Coût de formation** susceptible de modification en fonction du volume horaire préconisé à la suite du positionnement.